

MOBILITE RESIDENTIELLE DES MENAGES du Pays de Châlons



Contenu

1. Les ménages stables	4
2. Les ménages mobiles internes	8
3. Les ménages mobiles externes	11
3.1. Les ménages mobiles externes des différents secteurs du Pays de Châlons	11
3.2. Les ménages mobiles externes en provenance de l'extérieur du Pays de Châlons	20
4. La mobilité des ménages au niveau de l'agglomération châlonnaise	11

OBJET DE L'ETUDE

La mobilité résidentielle ne consiste pas à étudier les trajectoires géographiques des ménages ou les mutations du parc de logements, mais l'évolution du couple ménage-logement. Si ce couple peut être défini de façon simple¹, il est aussi le lieu d'interactions complexes dans la mesure où le logement n'est pas seulement l'actif dominant du patrimoine des ménages et leur premier poste de consommation, mais aussi l'objet d'un investissement affectif particulier. De surcroît, il reflète leur position sociale, aussi bien au sein d'un groupe socio-économique restreint ou d'un quartier² que dans un environnement plus large. Comme les possibilités de transformation d'un logement existant sont limitées et coûteuses, l'adéquation des caractéristiques du logement aux besoins et aux souhaits du ménage passe donc, le plus souvent, par un changement de résidence principale³.

De façon à mieux apprécier les mobilités résidentielles à l'échelle de l'agglomération et du Pays de Châlons, l'analyse qui suit s'attache à décrire les profils des ménages migrants (mobiles internes et externes) et des sédentaires (stables) par des variables de description de la personne référente du ménage (sexe, âge), du contexte familial (structure du ménage, statut d'occupation), de situation sociale (catégorie socioprofessionnelle (CSP), niveau de diplôme). Ces variables sont exploitées à l'échelle de chaque secteur du Pays et de l'Agglomération de Châlons et combinées aux variables caractérisant le parc occupé (typologie, statut d'occupation, date de construction ...).

Il est à noter que l'observation porte sur les migrants (personne ayant changé de résidence au moins une fois au cours de la période) et non sur les migrations car les individus peuvent avoir changé plusieurs fois de résidence au cours de la période.

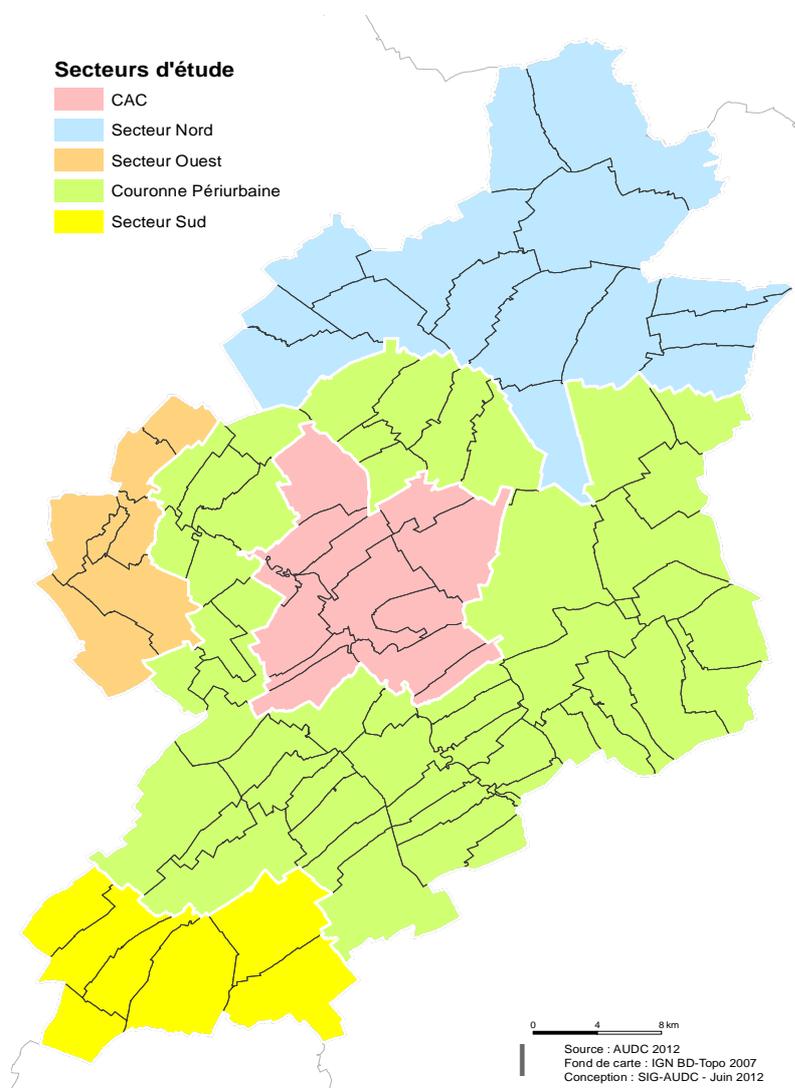
PRESENTATION DES TERRITOIRES D'ETUDES

En région Champagne-Ardenne, le Pays de Châlons s'étend des Ardennes à l'Aube et compte 92 communes pour un peu plus de 96 000 habitants avec une superficie de 1 824 km². Il est divisé en 5 secteurs d'étude.

- Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne (CAC),
- La Couronne Périurbaine,
- Le Secteur Nord,
- Le Secteur Ouest,
- Le Secteur Sud.

SOURCES DE DONNEES

Toutes les données utilisées dans cette étude proviennent de fichiers relatifs aux migrations résidentielles des individus et des ménages au 1/01/2008 produits par l'INSEE. Dans ces fichiers, sont présentées d'une part, les statistiques relatives aux flux entrants et sortants des individus dans le Pays de Châlons et



¹ La définition adoptée ici correspond au concept de « ménage-logement ». On appelle ménage l'ensemble des occupants d'une même résidence principale, quels que soient les liens qui les unissent. Il peut se réduire à une seule personne.

² Par rapport au voisinage immédiat, la position sociale peut être affichée par des attributs du logement tels que : la pelouse, le portail, etc. À une plus large échelle, le prestige du quartier ou du statut d'occupation sont censés exprimer cette appartenance.

³ Thierry Debrand et Claude Taffin, « Les facteurs structurels et conjoncturels de la mobilité résidentielle depuis 20 ans », In : Economie et statistiques n° 381-382, INSEE, pp. 125-146, 2005

d'autre part, les informations concernant la résidence actuelle et antérieure d'un individu, ses caractéristiques sociodémographiques ainsi que celles du ménage auquel il appartient.

Ne sont pas pris en compte dans ce fichier :

- Les enfants âgés de moins de 5 ans,
- Les flux de mobilité avec l'extérieur de la France⁴,
- Les personnes qui ont changé de résidence au moins une fois et qui ont fini par retourner à leur résidence d'origine⁵.

Dans le cadre de notre étude, ne sont pas étudiés aussi les échanges migratoires entre le Pays de Châlons et les Départements et territoires d'Outre-Mer.

Dans la mesure où l'information sur les flux migratoires est issue de l'exploitation statistique des bulletins individuels du Recensement de la population et, plus précisément, de la question suivante : « Où habitez-vous le 1^{er} janvier (5 ans auparavant) ? », ces données de l'INSEE permettent de connaître pour le Pays de Châlons :

- Les flux entrants⁶,
- Les flux sortants⁷,
- Les principaux lieux de destination des habitants sortants ainsi que les principaux lieux de provenance des entrants,
- Les migrations infracommunales⁸,
- Les migrations intercommunales⁹,
- Un certain nombre de caractéristiques des ménages (taille, situation familiale, statut d'occupation du logement...).

Quelques définitions sur les mobilités résidentielles

On appelle **migrations résidentielles** les changements de lieu de résidence.

Tel que le recensement est mis en œuvre actuellement, la résidence antérieure est celle au 1^{er} janvier cinq ans auparavant.

Les indices de « stabilité » de « fidélité » et « d'attractivité » correspondent respectivement au nombre total de ménages stables, mobiles internes, et mobiles externes d'un secteur donné du Pays de Châlons rapporté au nombre total de ménages de ce même secteur.

Ménage stable

Il s'agit d'un ménage qui n'a pas changé de logement entre 2003 et 2008. Il est donc resté dans le même secteur et la même commune.

Ménage mobile interne :

Il s'agit d'un ménage qui a emménagé dans un nouveau logement d'un même secteur durant cette même période. Ainsi l'emménagement peut se faire de 2 façons : dans un nouveau logement d'une même commune ou dans un nouveau logement d'une autre commune.

Ménage mobile externe :

Il s'agit d'un ménage qui a soit quitté le reste de la France (France hors Pays de Châlons) pour venir s'installer dans le Pays, soit qui a quitté un secteur pour emménager dans un autre secteur du Pays de Châlons.

Un ménage peut être considéré comme mobile interne à l'échelle du Pays et mobile externe pour un secteur, tout dépend de l'angle d'approche que l'on souhaite prendre. Mais en ce qui nous concerne, tous les ménages qui ont changé de résidence au sein d'un même secteur sont considérés comme des mobiles internes comme expliqué plus haut.

⁴ Dans ces fichiers relatifs aux migrations résidentielles des individus et des ménages produits par l'INSEE, seuls les entrants sont connus, dans la mesure où il est impossible de recenser les sortants lors du recensement car ils sont absents du territoire d'étude.

⁵ En effet, les migrants au sens du recensement sont des individus qui habitaient au 1^{er} janvier 2003 un logement différent de celui qu'ils ont occupé en 2008.

⁶ Il s'agit du nombre d'individus ou de ménages qui entrent dans le Pays de Châlons.

⁷ Il s'agit du nombre d'individus ou de ménages qui sortent du Pays de Châlons.

⁸ Elles rendent compte des changements de résidence au sein de la même commune.

⁹ Elles rendent compte des changements de résidence dans une autre commune.

Néanmoins, pour des raisons de robustesse des données étudiées, de respect des règles du secret statistique et de cohérence de traitement des données, seules les migrations résidentielles portant sur au moins 100 individus pour une zone géographique donnée font l'objet d'analyse. Dans le cas inverse, les données ne sont pas considérées comme statistiquement représentatives.

Répartition des ménages par type de flux

	Stables	Indice de Stabilité	Mobiles internes	Indice de fidélité	Mobiles externes	Indice d'attractivité	Total ménage	Taux de mobilité
CAC	16 952	60%	6 414	23%	4 740	17%	28 107	40%
Secteur 1	13 322	57%	5 687	24%	4 244	18%	23 253	43%
Châlons-en-Champagne	11 781	56%	5 222	25%	3 968	19%	20 971	44%
Saint-Memmie	1 541	68%	465	20%	276	12%	2 282	32%
Secteur 2	2 244	74%	471	16%	300	10%	3 014	26%
Compertrix	326	72%	<100	12%	<100	16%	451	28%
Fagnières	1 342	73%	345	19%	163	9%	1 850	27%
Sarry	576	81%	<100	10%	<100	9%	713	19%
Secteur 3	546	75%	134	18%	<100	7%	728	25%
Recy	270	72%	<100	19%	<100	9%	374	28%
Saint-Martin-sur-le-Pré	276	78%	<100	17%	<100	5%	353	22%
Secteur 4	841	76%	123	11%	148	13%	1 111	24%
Coolus	<100	82%	<100	10%	<100	8%	94	18%
L'Épine	191	79%	<100	11%	<100	10%	243	21%
Moncetz-Longevas	136	75%	<100	11%	<100	13%	181	25%
Saint-Étienne-au-Temple	139	67%	<100	15%	<100	18%	207	33%
Saint-Gibrien	117	74%	<100	9%	<100	18%	158	26%
La Veuve	181	79%	<100	9%	<100	12%	228	21%
Couronne périurbaine	4 346	77%	354	6%	942	17%	5 642	23%
Secteur Nord	2 893	61%	783	16%	1 104	23%	4 780	39%
Secteur Sud	743	72%	<100	8%	208	20%	1 030	28%
Secteur Ouest	371	83%	<100	6%	50	11%	448	17%
Pays de Châlons	25 306	63%	7 658	19%	7 044	18%	40 008	37%

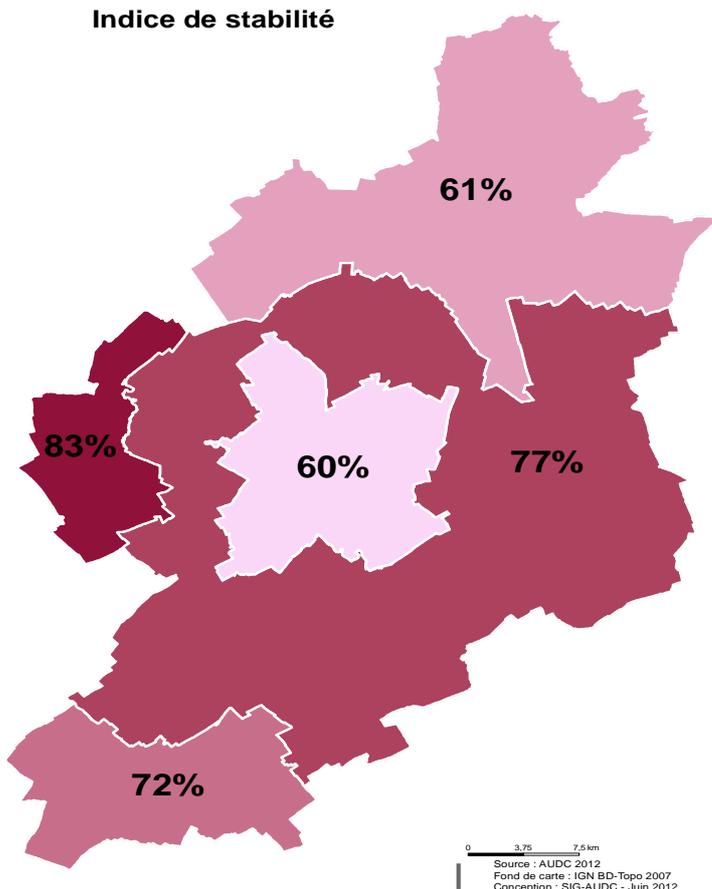
Lecture : La CAC compte plus de 28 000 ménages en 2008. Près de 17 000 sont stables, plus de 6 400 sont mobiles internes et 4 700 sont mobiles externes. Son indice de stabilité est inférieur à celui du Pays de Châlons (60% contre 63%).

Source : RP 2008, INSEE

1. Les ménages stables

Dans le Pays de Châlons, les ménages stables représentent 63% des ménages en 2008 soit près de 3 points de moins que la moyenne nationale en 2006 (65,7%). En volume, cette part représente un peu plus de 25 300 ménages dont près de 17 000 dans la CAC et plus de 4 300 dans la Couronne Périurbaine. Mais la situation est un peu plus disparate entre les différents secteurs du Pays châlonnais. **La CAC et le Secteur Nord apparaissent comme les secteurs où les ménages sont résidentiellement les moins stables du Pays**, avec des indices de stabilité inférieurs à la moyenne (respectivement 60% et 61%). A l'inverse, les ménages résidant dans le reste du Pays sont plus enclins à ne pas déménager. En effet, dans la Couronne Périurbaine, en 2008, 7 ménages sur 10 habitaient le même logement 5 ans auparavant.

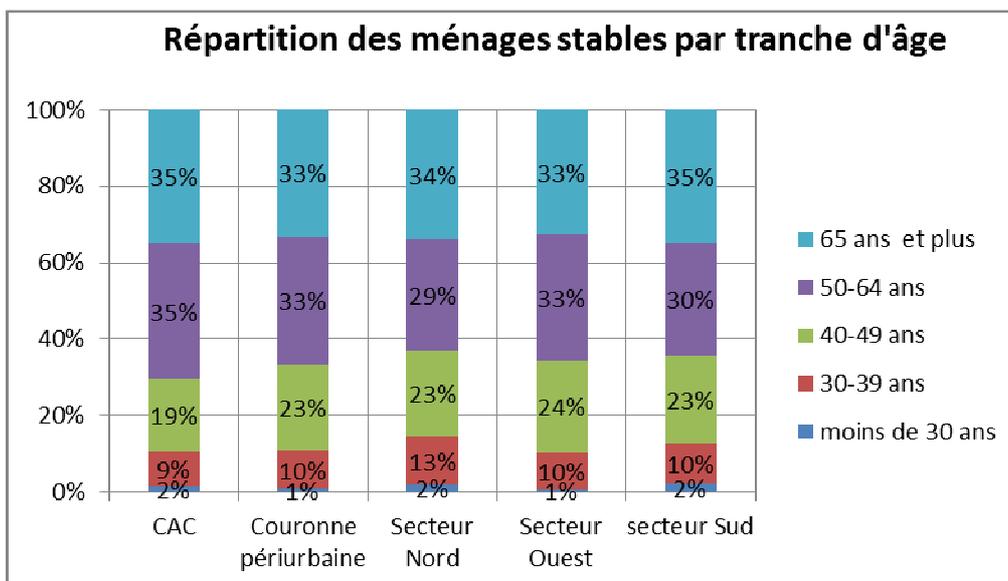
Indice de stabilité



Plus l'indice de stabilité est élevé plus les ménages d'un secteur sont considérés comme stables résidentiellement. Le Secteur Ouest est le secteur qui retient le plus de ménages (83%).

0 3,75 7,5 km
Source : AUDC 2012
Fond de carte : IGN BD-Topo 2007
Conception : SIG-AUDC - Juin 2012

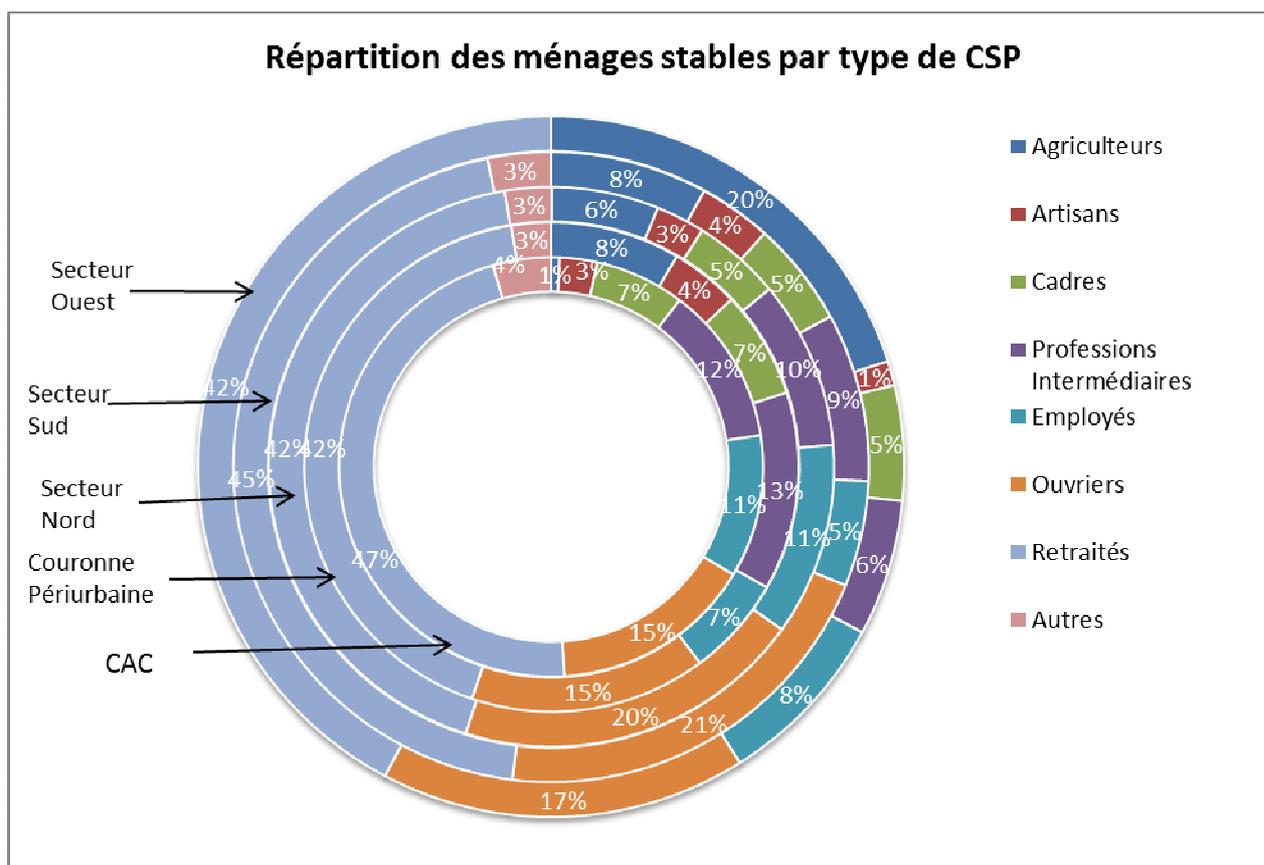
1.1. L'âge



Source : RP 2008, INSEE

Les ménages dont la personne de référence est âgée de 50 ans au minimum sont plus sédentaires et représentent plus des 2 tiers de l'ensemble des ménages stables du Pays de Châlons soit en volume près de 17 400 ménages, alors que dans la Région Champagne-Ardenne, 55% des ménages stables seulement ont au minimum 50 ans. Notons également que les moins de 30 ans sont faiblement représentés dans cette population (1%), **la mobilité résidentielle diminuant fortement avec l'âge.**

1.2. La catégorie socioprofessionnelle (CSP)



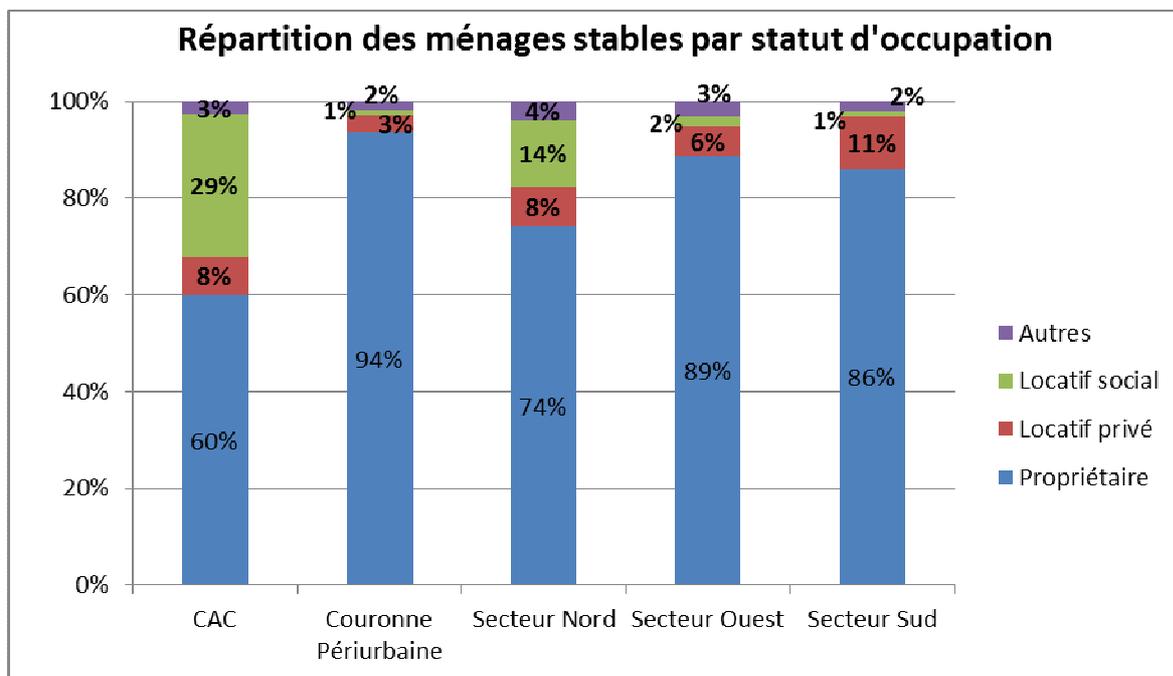
Lecture : Ce graphique en anneaux représente la répartition des ménages stables par type de CSP. Exemple la CAC comptait en 2008 parmi ces ménages stables 1% d'agriculteurs, 3% d'artisans, 7% de cadres, 12% de professions intermédiaires, 11% d'employés, 15% d'ouvriers, 47% de retraités et 4% de ménages sans activité.

Source : RP 2008, INSEE

Parmi les ménages stables, ceux dont la personne de référence est retraitée sont majoritairement plus représentés, comme l'illustre la part importante de ménages âgés de plus de 50 ans. En effet, plus de 11 400 ménages sédentaires sont des retraités et cela quels que soient les secteurs du Pays. La part de cette CSP est presque égale à la moitié des ménages. Viennent ensuite les ouvriers qui représentent 1 sixième des ménages sédentaires et correspondent à plus de 4 000 ménages. Les personnes sans activité, les artisans et exploitants et les cadres supérieurs sont moins représentés dans cette population (avec respectivement 3%, 4% et 7%).

1.3. Le statut d'occupation et le type de logement

Dans le Pays de Châlons, 69% des ménages stables sont propriétaires de leur habitation. La quasi-totalité d'entre eux possèdent une maison (94%). Parmi ces ménages, les 3 quarts sont âgés de plus de 50 ans et sont des retraités. Par ailleurs, dans la CAC, les ménages stables propriétaires sont moins importants et ceux logeant dans le parc social plus marqués que dans les autres secteurs du Pays.



Source : RP 2008, INSEE

1.4. Structure familiale et taille du ménage

	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)	Famille monoparentale	Hors famille d'un ménage	Personnes vivant seules
CAC	32%	23%	8%	2%	35%
Couronne Périurbaine	37%	36%	6%	1%	20%
Secteur Nord	36%	30%	5%	2%	27%
Secteur Ouest	34%	37%	4%	1%	25%
Secteur Sud	46%	25%	7%	1%	21%
Pays de Châlons	33%	27%	7%	2%	31%

Source : RP 2008, INSEE

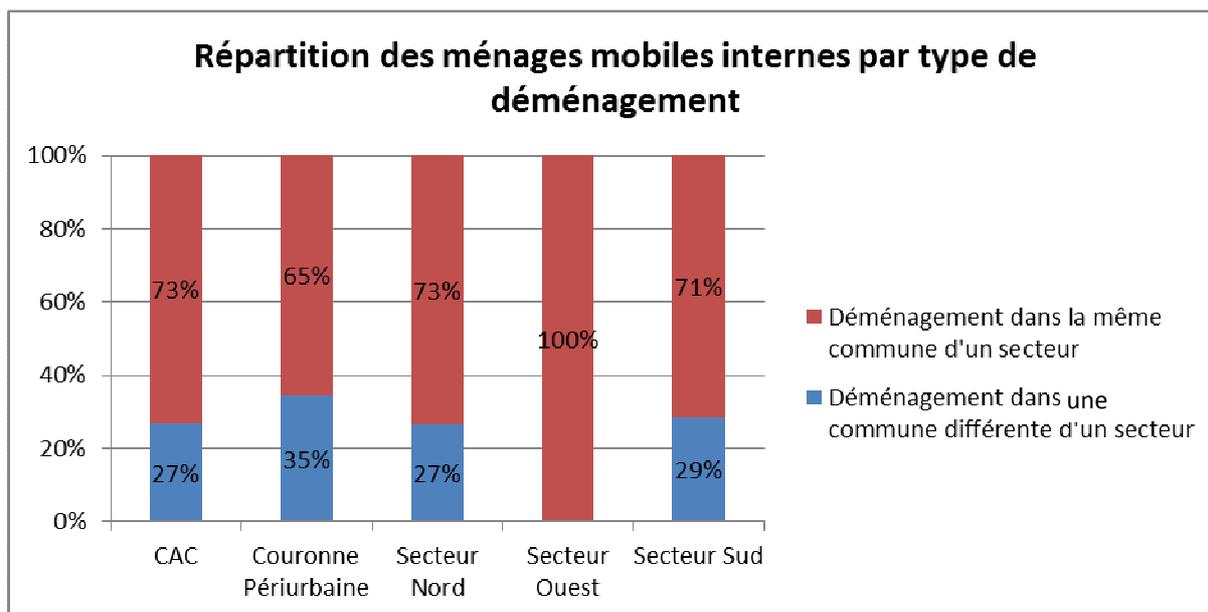
Les couples sans enfant et les personnes vivant seules sont plus représentés dans la composition des ménages stables. Ils représentent chacun près de 1 tiers de cette population de ménages, ce qui n'est pas d'ailleurs sans conséquence sur la taille des ménages. En effet, les ménages de moins de 2 personnes représentent près de 70% des ménages stables soit 20 points de plus que les ménages emménageant dans un autre secteur (50% de ces ménages comptent 2 personnes).

Profil des ménages stables

Le Pays de Châlons compte moins de ménages stables par rapport à la moyenne nationale. Cependant la stabilité des ménages diffère par endroit. L'agglomération et le Secteur Nord comptent moins de ménages stables par rapport au reste du Pays. Ils sont caractérisés par un certain nombre de facteurs :

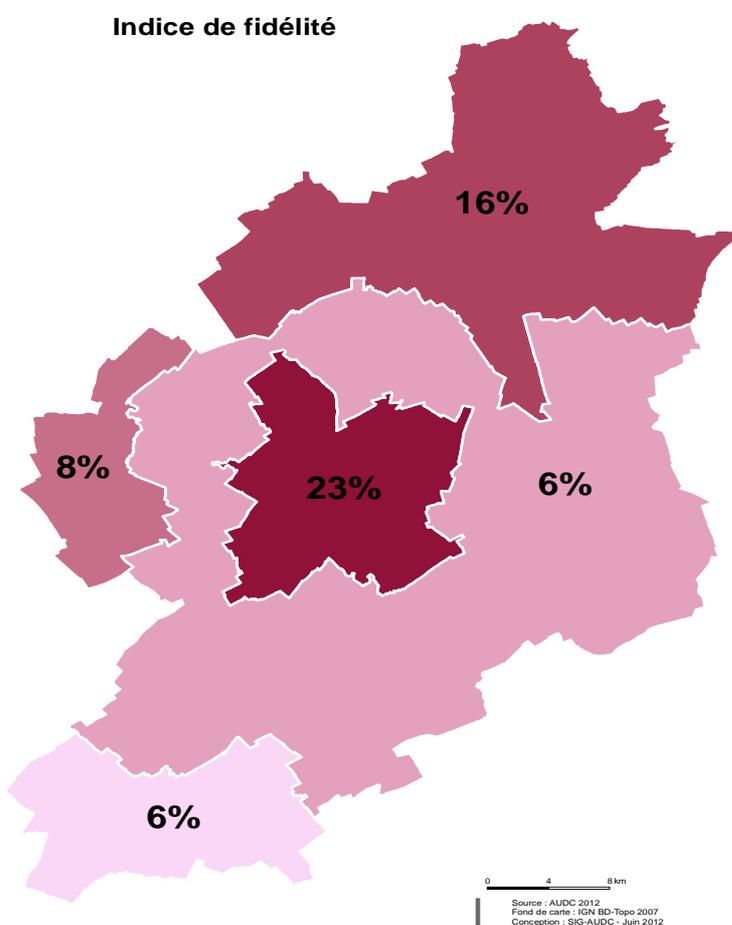
- Ils sont en général âgés de 50 ans et plus et ont le statut de retraités.
- Ils sont propriétaires occupants à plus de 94%.
- Ils font souvent partie d'un ménage de petite taille et vivent seuls ou en couple.

2. Les ménages mobiles internes



Les changements de résidence dans une même commune sont plus fréquents. Exemple : en 2008 dans la Couronne Périurbaine 65% des ménages qui ont effectué des déplacements dans ce même secteur ont préféré rester dans leur commune d'origine et 35% se sont installés dans une autre commune.

Source : RP 2008, INSEE

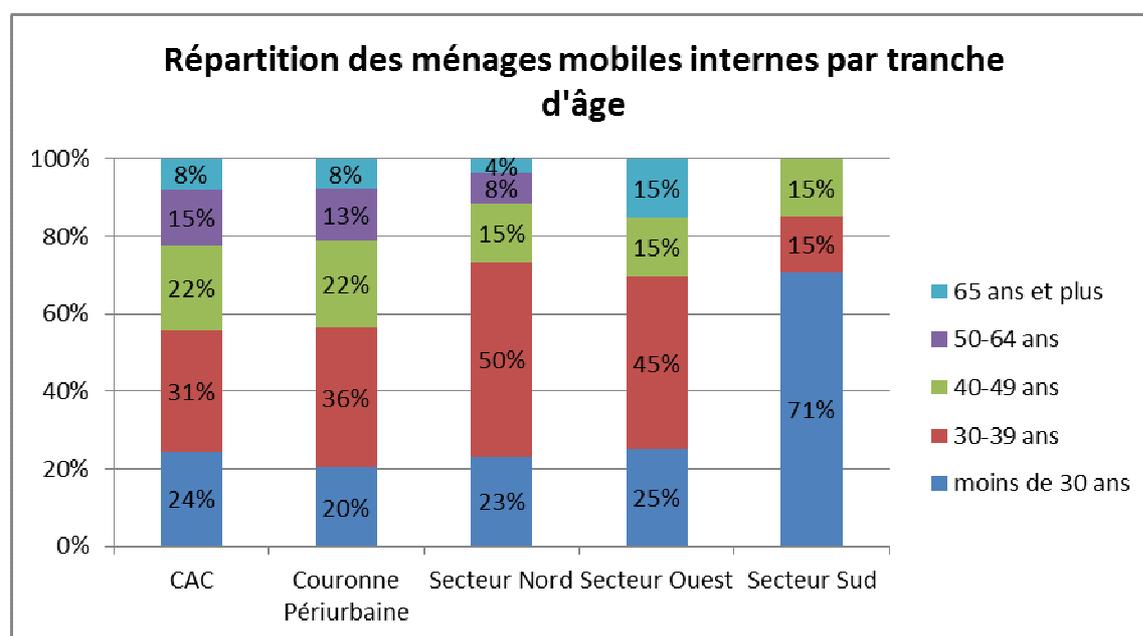


L'indice de fidélité est plus important dans la CAC (23%). Les ménages de ce secteur déménagent le plus souvent en restant dans le même secteur géographique. Par contre les ménages de la Couronne Périurbaine ont tendance à rester dans le même logement, 6% des ménages seulement ont changé de résidence au sein de ce secteur.

Dans le Pays de Châlons, plus de 9 470 ménages ont changé de résidence. Parmi eux, plus de 1 800 ont emménagé dans un autre secteur, plus de 5 600 dans la même commune, et un peu plus de 2 000 dans une commune différente d'un même secteur. En outre parmi les 7 390 ménages qui ont changé de résidence au sein de la CAC entre 2003 et 2008, près de 4 400 ont emménagé dans la même commune où ils logeaient 5 ans auparavant soit plus de 6 ménages sur 10, alors que dans la même période, dans tous les autres secteurs, cette proportion est inférieure à cette moyenne¹⁰ (Secteur Ouest 55%, Secteur Sud 46%, Couronne Périurbaine 27%, Secteur Nord 56%).

En moyenne, **dans le Pays de Châlons, moins du quart des ménages mobiles internes a changé de résidence dans une autre commune d'un même secteur.** Dans le Secteur Ouest, par exemple, aucun ménage n'a effectué ce type de déménagement tandis que dans les autres secteurs, la part des ménages concernés est inférieure à la moyenne sauf la CAC (23%).

2.1. L'âge



Source : RP 2008, INSEE

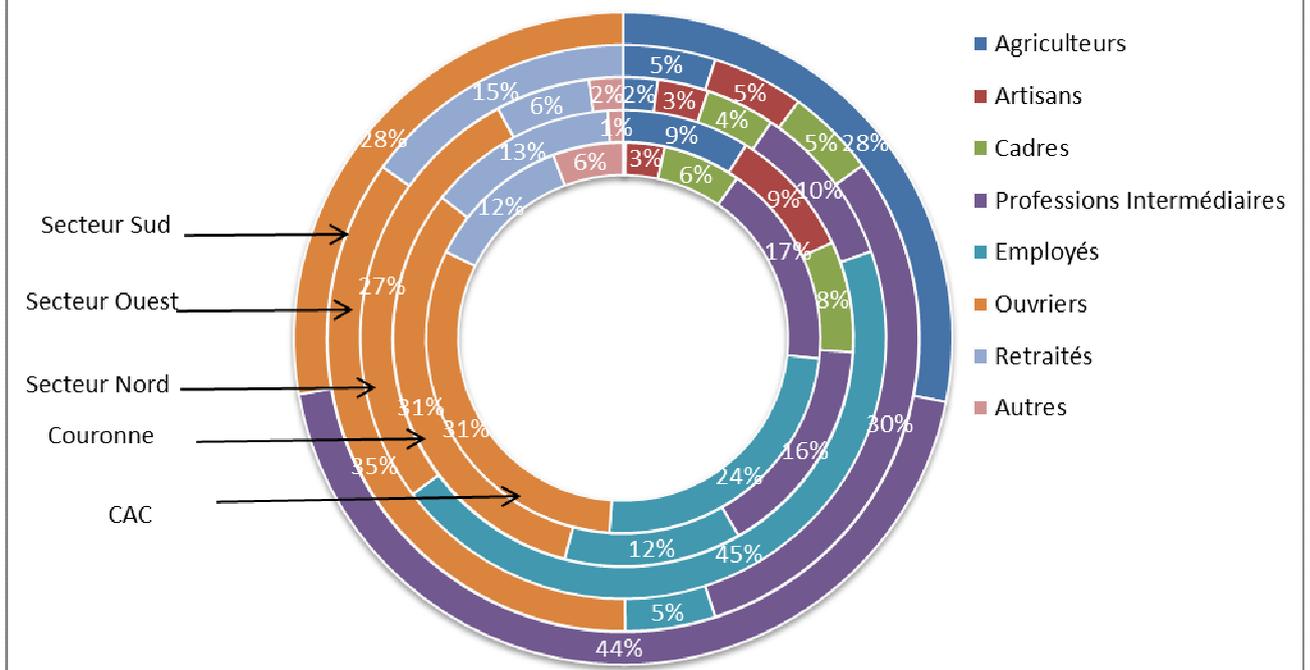
Les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 40 ans sont ceux qui ont le plus effectué des changements de résidence à l'intérieur des secteurs. En effet, plus de 1 tiers des ménages ont un âge compris entre 30 et 39 ans et les jeunes (moins de 30 ans) représentent près d'un quart de cette population soit 23 points de plus que chez les ménages stables.

2.2. La catégorie socioprofessionnelle (CSP)

Les retraités sont moins représentés parmi les ménages mobiles internes contrairement à la composition de ceux qualifiés de sédentaires. Ils ne représentent que seulement 11% des ménages mobiles internes. De leur côté, les ouvriers sont les ménages qui présentent la mobilité interne la plus élevée. Selon les territoires d'études du Pays châlonnais, ils représentent entre 25 et 35% de l'ensemble des ménages mobiles internes. Dans le secteur Nord, en raison de la présence des bases militaires, les employés sont plus représentés et constituent 45% des ménages mobiles internes.

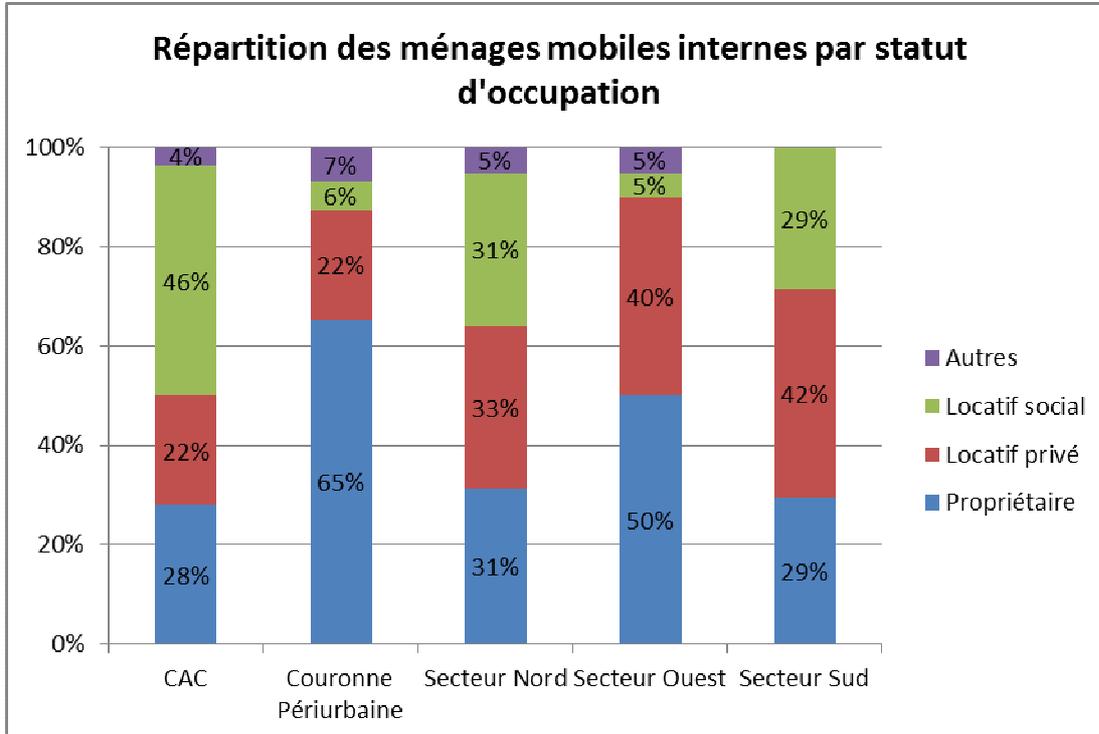
¹⁰ La moyenne des ménages qui ont changé de résidence dans la même commune est égale à 5 600 personnes soit (59%)

Répartition des ménages mobiles internes par type de CSP



Source : RP 2008, INSEE

2.3. Le statut d'occupation et le type de logement



Source : RP 2008, INSEE

En ce qui concerne les caractéristiques des ménages liées au logement, les « mobiles internes » occupent généralement des appartements (60% d'entre eux) alors que les « sédentaires » occupent eux, pour leur grande majorité, des maisons et sont propriétaires. Les ménages mobiles internes

comptent seulement 30% de propriétaires soit plus de deux fois moins que chez les ménages sédentaires (68%). Ils emménagent dans leur grande majorité dans le parc social (42%).

2.4. Structure familiale et taille du ménage

	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)	Famille monoparentale	Hors famille dans un ménage	Personnes vivant seules
CAC	18%	34%	14%	1%	34%
Couronne Périurbaine	18%	52%	10%	2%	18%
Secteur Nord	17%	50%	9%	1%	24%
Secteur Ouest	25%	40%	0%	5%	30%
Secteur Sud	0%	58%	0%	0%	42%
Pays de Châlons	17%	36%	13%	1%	32%

Source : RP 2008, INSEE

La structure familiale joue un rôle déterminant dans les mobilités de courte distance. **Les ménages constitués d'un couple avec enfant(s) et les ménages dont la personne de référence vit seule sont plus susceptibles de changer de résidence au sein d'un même secteur.** Les événements familiaux pouvant affecter la composition d'un ménage (naissance, décès, séparation du couple...) peuvent en partie expliquer la typologie de ces ménages.

Profil des ménages mobiles internes

Dans le Pays de Châlons, 19% des ménages ont déménagé au sein d'un même secteur entre 2003 et 2008 soit plus de 7 500 ménages dont près de 6 500 dans la CAC et plus de 5 200 dans la seule commune de Châlons ; ce qui montre que la mobilité interne concerne essentiellement le centre urbain. Ainsi en fonction de la structure du parc locatif de l'agglomération (Châlons en particulier), nous notons que les ménages mobiles internes sont logés dans leur majorité dans le parc locatif social (42%). Ce sont des ouvriers pour une majorité (30%). Le plus souvent leur âge ne dépasse pas 40 ans et ils vivent seuls ou ont des enfants à charge.

3. Les ménages mobiles externes

3.1. Les ménages mobiles externes des différents secteurs du Pays de Châlons

	CAC	Couronne Périurbaine	Secteur Nord	Secteur Ouest	Secteur Sud
CAC		88%	84%	69%	50%
Couronne Périurbaine	75%		14%	24%	25%
Secteur Nord	18%	7%		6%	25%
Secteur Ouest	5%	3%	2%		0%
Secteur Sud	2%	2%	0%	0%	

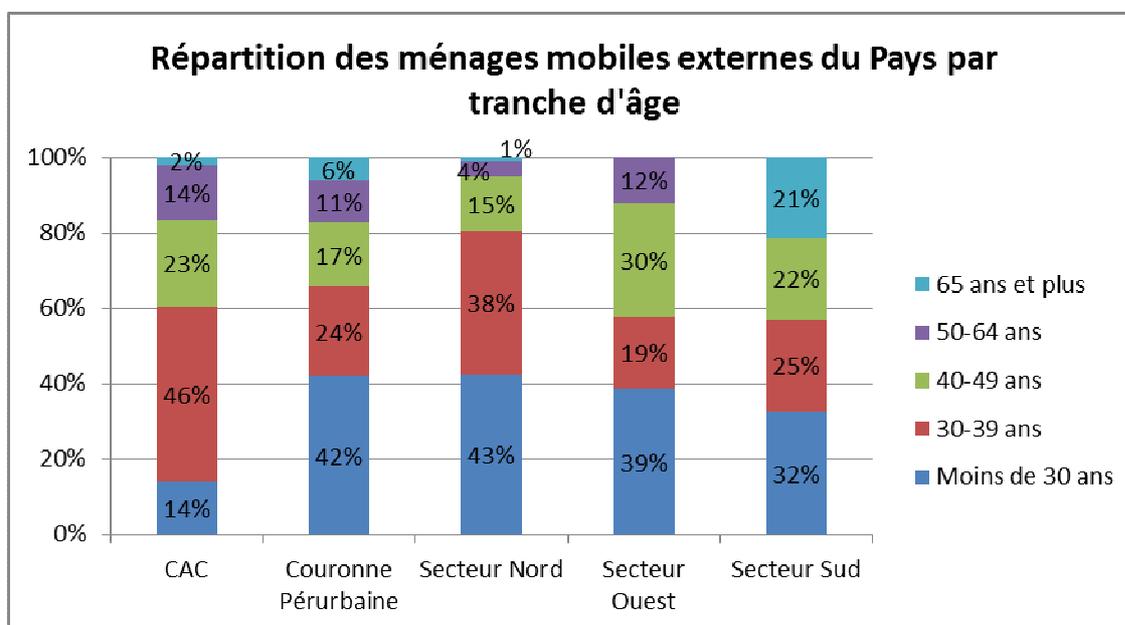
Lecture : Ce tableau représente la répartition en pourcentage des ménages mobiles externes de chaque secteur du Pays de Châlons. Exemple : 88% des ménages qui ont préféré changer de secteurs entre 2003 et 2008 ont emménagé dans la CAC, 7% dans le Secteur Nord, 3% dans le Secteur Ouest, et 2% dans le Secteur Sud.

Source : RP 2008, INSEE

Dans le Pays châlonnais, un effectif de plus de 1 800 ménages a changé de logement et de secteur entre 2003 et 2008 représentant ainsi 13% des changements de résidence soit 3 fois moins que les changements de résidence qui s'effectuent dans la même commune d'un secteur ; ce qui montre que les ménages ont plus tendance à rester dans la même commune ou à s'installer dans une autre commune d'un même secteur plutôt que de changer de secteur de résidence.

Ainsi, la CAC et la Couronne Périurbaine sont de loin les espaces les plus attractifs résidentielllement. Parmi les ménages qui ont préféré s'installer dans un nouveau secteur, plus de 780 ont emménagé dans la Couronne et un peu moins dans la CAC (près de 720 ménages). Partout dans le Pays châlonnais, les déplacements se font plus au niveau de ces 2 secteurs qui concentrent à eux deux plus de 80% des changements de résidence dans le cadre de la mobilité externe de l'ensemble territorial. En effet, comme dit précédemment, l'agglomération châlonnaise a la particularité d'avoir un parc de logements marqué par la présence du secteur locatif qui par définition apporte de la fluidité résidentielle. Le Secteur Nord aussi occupe une place non négligeable dans ce type de mobilité. Il a accueilli 18% des ménages de la CAC, 7% des ménages de la Couronne Périurbaine et un quart des ménages du Secteur Sud. Ce dernier et le secteur Ouest constitués de zones rurales, avec un parc locatif peu fourni et ayant un tissu d'entreprises moins dense accueillent une part marginale des ménages du Pays.

L'âge



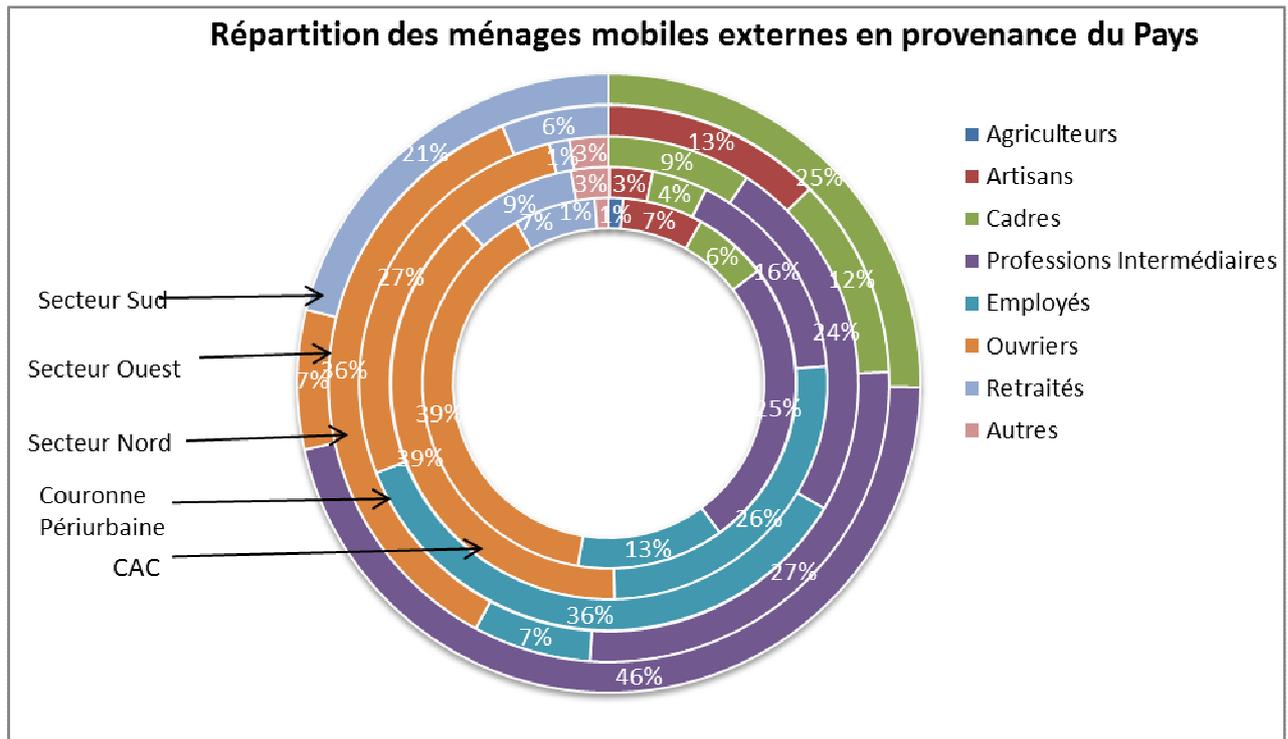
Source : RP 2008, INSEE

L'âge des personnes de référence des ménages qui ont emménagé dans un nouveau secteur au cours de la période 2003/2008 est différent de celui des ménages stables mais sensiblement semblable à celui des ménages mobiles internes. En effet la tranche d'âge des 30-39 ans est majoritaire¹¹.

Néanmoins, la répartition des tranches d'âge n'est pas la même au niveau des secteurs. Les ménages mobiles externes de la CAC comptent moins de jeunes en valeur relative par rapport au reste du Pays. (14% contre 42% pour la Couronne Périurbaine).

¹¹ Elle représente presque 40% des effectifs.

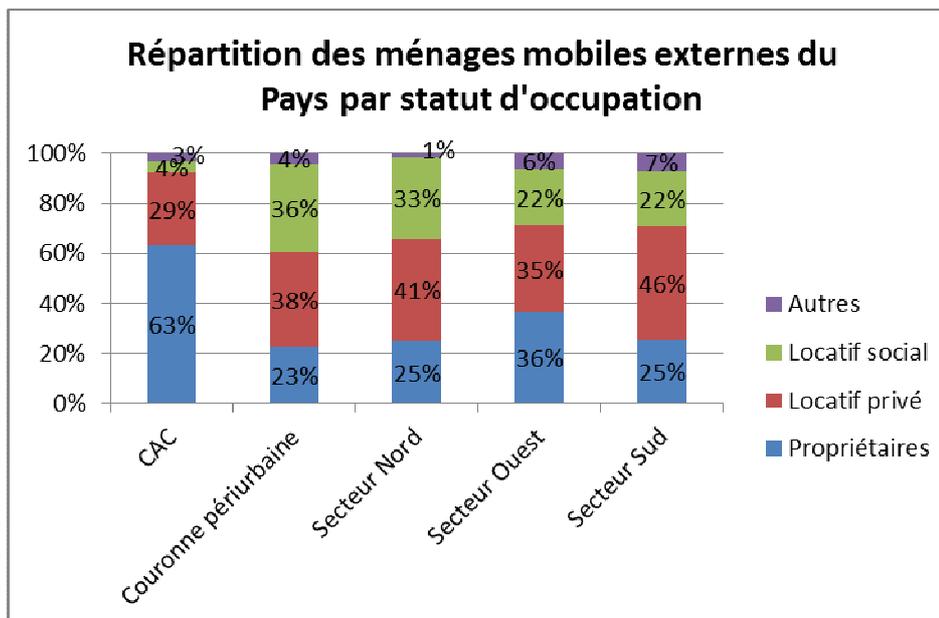
La catégorie socioprofessionnelle (CSP)



Source : RP 2008, INSEE

Comme pour les ménages mobiles internes, les ouvriers sont plus représentés dans cette catégorie de ménage, suivis des professions intermédiaires et des employés. Les autres types de CSP occupent une place marginale dans la composition des ménages mobiles externes.

Le statut d'occupation et le type de logement



Source : RP 2008, INSEE

Les familles ayant migré dans un autre secteur sont dans leur majorité propriétaires ou locataires du parc privé. En effet, 45% des ménages mobiles externes sont propriétaires de leur logement, soit 11 points de moins que la proportion logée dans le parc locatif privé (614 ménages). En outre, les logements occupés sont majoritairement des maisons ; trois quarts des ménages ayant déménagé dans un

logement d'un autre secteur sont concernés. Ce constat est lié à la structure des parcs locatifs de la Couronne Périurbaine et de la CAC qui sont les principaux lieux d'emménagement des ménages mobiles externes.

Structure familiale et taille du ménage

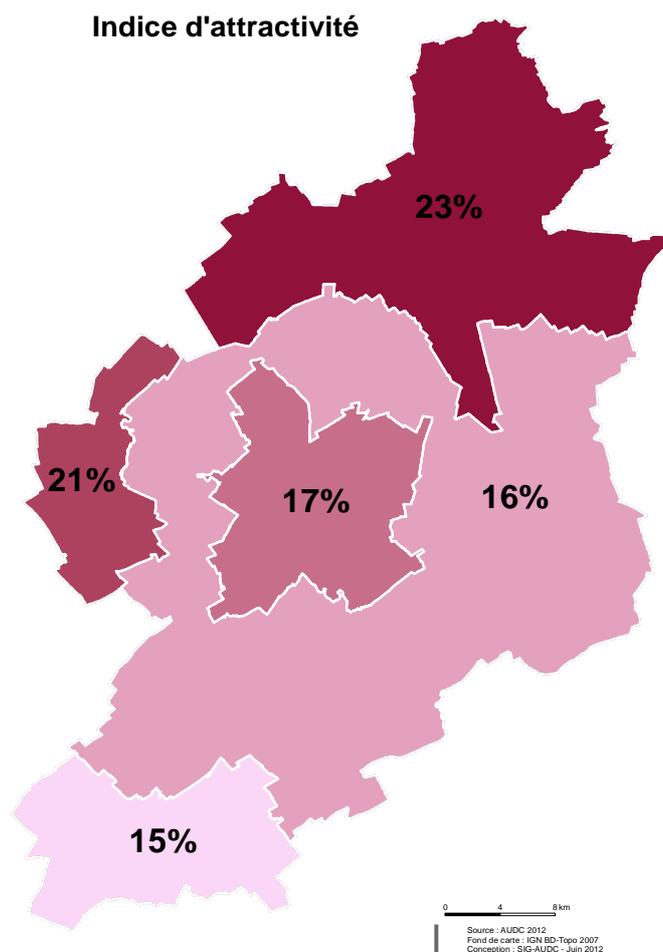
	Personnes vivant seules	Couples sans enfant	Couples avec enfant(s)	Famille monoparentale	Hors famille dans ménage
CAC	11%	21%	62%	5%	0%
Couronne Périurbaine	41%	23%	18%	16%	3%
Secteur Nord	29%	28%	28%	11%	3%
Secteur Ouest	28%	17%	37%	18%	0%
Secteur Sud	29%	46%	25%	0%	0%
Total	23%	23%	44%	9%	1%

Source : RP 2008, INSEE

Les couples avec enfants sont majoritairement présents dans les ménages mobiles internes (44%). Viennent ensuite les personnes vivant seules et les couples sans enfant avec une proportion de 23% pour chaque catégorie. Ainsi, **les ménages de taille réduite (moins de 4 personnes) sont plus disposés à changer de secteur.**

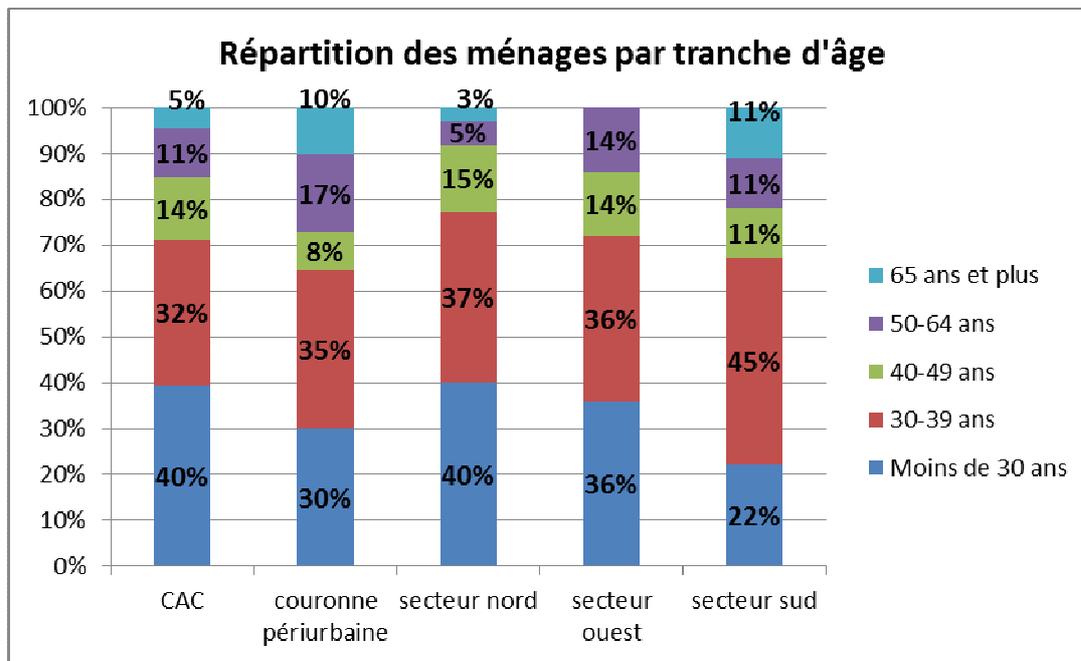
3.2. Les ménages mobiles externes en provenance de l'extérieur du Pays de Châlons

Dans le Pays de Châlons, plus de 5 200 ménages n'y habitaient pas 5 ans avant le recensement soit 13% des ménages. Concernant le secteur Nord, près de 18% de ses ménages n'y étaient pas domiciliés avant 2003. En effet, comme expliqué précédemment, les militaires sont plus soumis à des mobilités résidentielles plus importantes. **Même si la proportion de ménages mobiles externes de la CAC est inférieure à celle du Secteur Nord, c'est la CAC qui accueille quantitativement le plus de ménages en provenance du reste de la France en valeur absolue** (plus de 3 700 ménages).



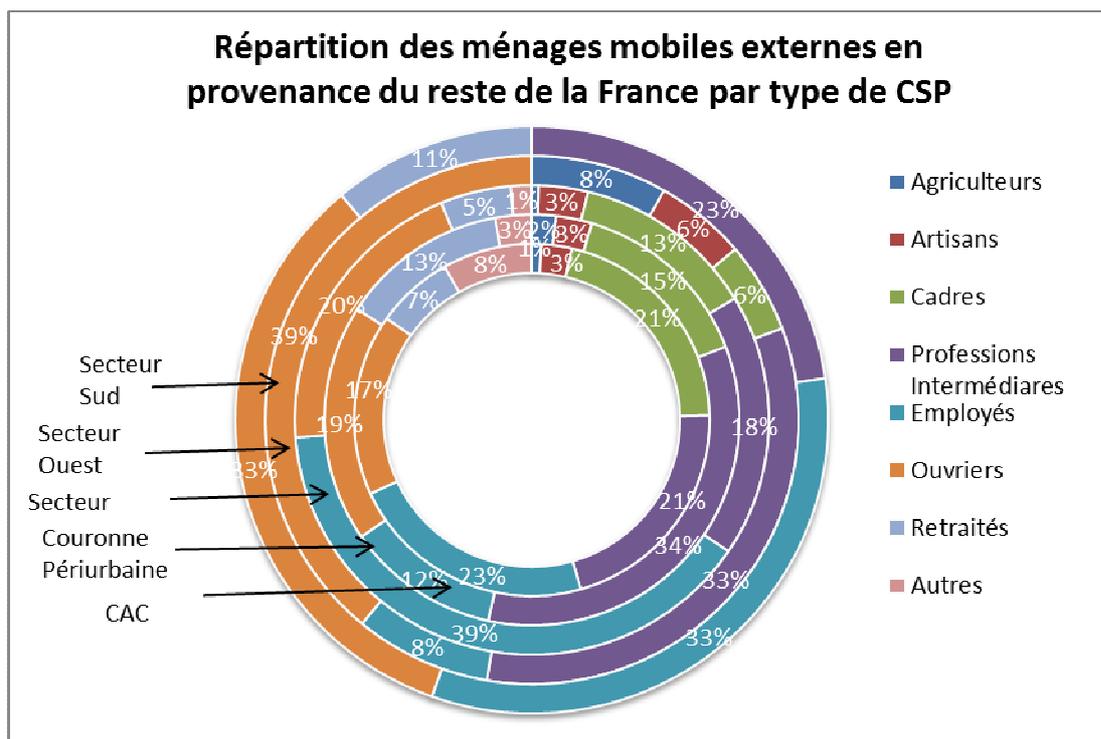
L'âge

La plupart des ménages qui ont décidé de quitter leur commune d'origine pour le Pays de Châlons ont un profil plutôt jeune. Plus de 4 personnes sur 10 ayant le statut de personnes de référence du ménage sont âgées de moins de 30 ans. Ils sont par ailleurs plus nombreux dans la CAC et le Secteur Nord (40% pour chaque secteur). Les ménages de 30 à 39 ans sont aussi bien présents au sein du Pays. Ils représentent plus de 30% pour tous les autres secteurs.



Source : RP 2008, INSEE

La catégorie socioprofessionnelle (CSP)



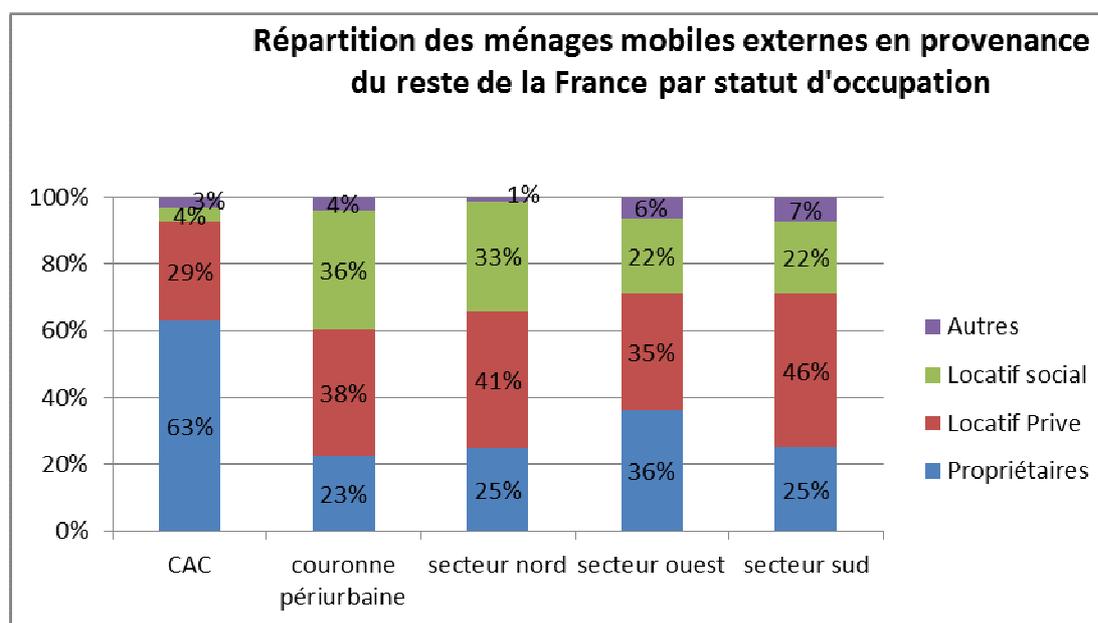
Source : RP 2008, INSEE

Entre 2003 et 2008, le Pays de Châlons a accueilli un peu plus de 4 500 ménages dont la personne de référence est considérée comme active venant de toute la France. Parmi eux, une plus forte présence des employés et de personnes exerçant des professions intermédiaires. Viennent ensuite les ouvriers, les cadres et professions intellectuelles supérieures. Cependant, les agriculteurs et les artisans, commerçants et chefs d'entreprise constituent une part marginale des ménages actifs représentant ainsi 4% des ménages actifs.

Au sein des secteurs du Pays, on observe cette même répartition des CSP des ménages avec des disparités par endroit.

Comparés aux autres secteurs du Pays, la CAC a une part plus importante de ménages cadres et des professions intermédiaires. Un quart des ménages qui s'y sont installés répondent à ce profil, soit près de 2 fois plus que le secteur Nord. Ce dernier a accueilli plus d'employés que les autres secteurs, 4 ménages actifs sur 10 sont concernés. Les militaires faisant partie de cette catégorie, ils constituent la partie la plus importante des entrées dans les bases militaires de Mourmelon et Suippes. **Les ménages qui s'installent dans la Couronne périurbaine sont en majorité des professions intermédiaires** (41% des ménages actifs). Ce sont essentiellement les ouvriers et les employés qui viennent habiter dans le secteur Sud. Par contre, quasiment aucun ménage d'artisans, de commerçants et de cadres s'est installé dans ce secteur.

Le statut d'occupation et type de logement



Source : RP 2008, INSEE

Structure familiale et taille du ménage

Parmi les ménages nouvellement installés dans le Pays entre 2004 et 2008, ceux qui ont une taille moyenne (2 à 4 personnes) sont plus représentés. Ils sont plus de 2 800 et représentent plus de 1 ménage sur 2 dans tout le Pays, et dans le secteur Nord et le Secteur Ouest. Cette généralité cache cependant des disparités au sein des différents secteurs du Pays. **Les ménages composés d'une personne seule (plus de 2 000) sont plus nombreux à s'installer en valeur relative dans l'agglomération châlonnaise par rapport aux autres secteurs.** Ils représentent une proportion du total des ménages de 46% soit près de 3 fois plus que celle de la Couronne Périurbaine. **Les ménages de grande taille, même s'ils sont peu présents dans le Pays châlonnais, sont relativement plus importants dans le Secteur Sud (11%).**

Profils des ménages mobiles externes

Dans le Pays châlonnais, les ménages stables et mobiles internes sont plus importants que les ménages mobiles externes. Dans la composition de ces derniers, ceux provenant du Pays ont sensiblement le même profil que les mobiles internes avec cependant quelques différences notables : les ménages mobiles externes de la CAC ont un profil moins jeune (46% des personnes de référence ont un âge compris entre 30 et 39 ans). Ils deviennent en majorité propriétaires lorsqu'ils changent de secteur, tandis que pour le reste du Pays la personne de référence est plus jeune. Ils emménagent pour une part très importante dans le parc locatif. Il subsiste moins de points de dissemblance quant à leur CSP ; ce sont des ouvriers à presque 40%.

Par ailleurs, les ménages nouvellement installés dans le Pays sont principalement des jeunes au niveau de tous les secteurs (46% d'entre eux ont moins de 30 ans) et ils vivent le plus souvent seuls. Cependant les ouvriers représentent une part très importante de ces ménages. Plus de 2 ménages sur 5 logent dans le parc social.

4. La mobilité des ménages au niveau de l'agglomération châlonnaise

Pour ce qui est des mobilités résidentielles internes au sein de l'agglomération, seules Châlons et dans une moindre mesure, Saint-Memmie et Fagnières sont véritablement concernées. En effet, sur plus de 6 000 ménages mobiles internes, plus de 4 300 habitent Châlons, soit 81%. La part de Saint-Memmie et Fagnières n'est pas très importante comparée à celle de Châlons (9% et 7% respectivement). Par ailleurs, les ménages mobiles internes de la commune de Châlons emménagent à plus de 80% dans un autre logement de la même commune. Les seuls changements de résidence significatifs se font avec les villes de Saint-Memmie (moins de 400 ménages) et Fagnières (un peu plus de 130 ménages). Plus de 50% d'entre eux s'installent dans un logement social, 1 quart devient propriétaire et un peu moins (23%) emménagent dans le parc privé. En ce qui concerne leur CSP, ce sont les ouvriers et les employés qui sont les plus représentatifs dans cette catégorie de ménages (respectivement 31% et 21%).

En ce qui concerne les mobilités externes, le secteur 1, et en particulier Châlons, capte également la quasi-totalité des ménages qui viennent s'installer dans l'agglomération, les échanges entre le reste du Pays et les autres communes de la CAC étant non significatifs comme le montre le tableau ci-dessous.

	Couronne Périurbaine	Secteur Nord	Secteur Ouest	Secteur Sud	Total
Secteur 1 ¹²	415	195	<100	<100	650
<i>dont Châlons</i>	379	175	<100	<100	590
Secteur 2 ¹³	<100	<100	<100	<100	<100
Secteur 3 ¹⁴	<100	<100	<100	<100	<100
Secteur 4 ¹⁵	<100	<100	<100	<100	<100
CAC	455	211	<100	<100	719

Source : RP 2008, INSEE

¹² Le secteur 1 est constitué des communes de Châlons-en-Champagne et Saint-Memmie.

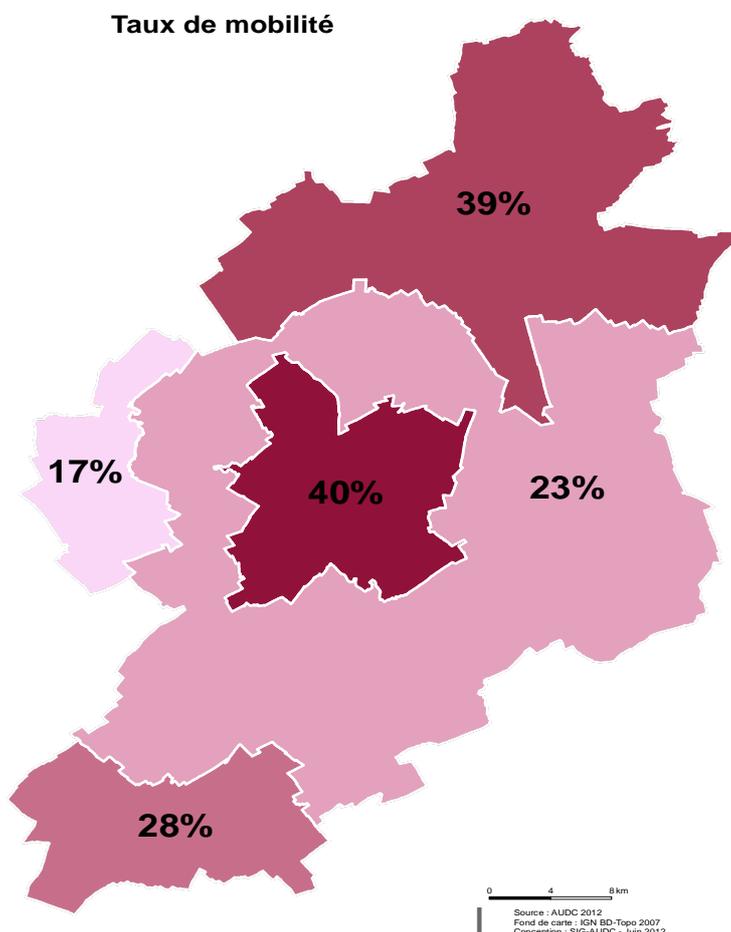
¹³ Le secteur 2 est constitué des communes de Fagnières, Compertrix et Sarry.

¹⁴ Le secteur 3 est constitué des communes de Saint-Martin-sur-le-Pré et Recy.

¹⁵ Le secteur 4 est constitué des communes de Coolus, L'Epine, Les Grandes-Loges, Saint-Gibrien, Moncetz-Longevas et Saint-Etienne-au-Temple.

Ce même constat est valable pour les déplacements dans le sens inverse. Sur les 976 ménages qui ont quitté la CAC pour le reste du Pays plus de 700 proviennent de la seule ville de Châlons, soit 75% des ménages.

Quant aux ménages qui quittent le reste de la France pour l'agglomération, ils s'installent dans leur grande majorité dans le centre urbain. Ils représentent un peu plus de 3 400 ménages sur un total de près de 3 800 ménages. Cependant, Châlons capte toujours la part la plus importante (85% contre 5% seulement pour Saint-Memmie).



Somme toute, **la CAC concentre l'essentiel des flux puisque le taux de mobilité y est le plus élevé.** 40% de ses ménages habitaient en 2008 un logement qu'ils n'occupaient pas avant, soit 3 points de plus que la moyenne et 17 points de plus que la Couronne Périurbaine. Parmi eux, 26% résidaient dans le Pays et le reste dans une autre commune française. Les secteurs les plus stables sont naturellement ceux qui connaissent moins de mobilité (Couronne Périurbaine et Secteur Nord).

MOBILITE RESIDENTIELLE DES MENAGES du Pays de Châlons



La mobilité résidentielle ne consiste pas à étudier les trajectoires géographiques des ménages ou les mutations du parc de logements, mais l'évolution du couple ménage-logement. Si ce couple peut être défini de façon simple, il est aussi le lieu d'interactions complexes dans la mesure où le logement n'est pas seulement l'actif dominant du patrimoine des ménages et leur premier poste de consommation, mais aussi l'objet d'un investissement affectif particulier. De surcroît, il reflète leur position sociale, aussi bien au sein d'un groupe socio-économique restreint ou d'un quartier que dans un environnement plus large. Comme les possibilités de transformation d'un logement existant sont limitées et coûteuses, l'adéquation des caractéristiques du logement aux besoins et aux souhaits du ménage passe donc, le plus souvent, par un changement de résidence principale.

De façon à mieux apprécier les mobilités résidentielles à l'échelle de l'agglomération et du Pays de Châlons, l'AUDC s'est intéressée aux profils des ménages migrants (mobiles internes et externes) et des sédentaires (stables) par le recours à des variables de description de la personne référente du ménage (sexe, âge), du contexte familial (structure du ménage, statut d'occupation), de situation sociale (catégorie socioprofessionnelle (CSP), niveau de diplôme). Ces variables sont exploitées à l'échelle de chaque secteur du Pays et de l'Agglomération de Châlons et combinées aux variables caractérisant le parc occupé (typologie, date de construction, statut d'occupation...).

Septembre 2013



Agence d'Urbanisme et de Développement
de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne (AUDC)
13 rue des Augustins – CS 60013 – 51005 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX
Tél : 03 26 64 60 98
Mail : accueil@audc51.org

Directrice de publication : Sophie PURON
Rédacteurs : Rama DIOUF et Vincent ANCE